



UNION SYNDICALE DEPARTEMENTALE SANTE – ACTION SOCIALE

17 rue G. Bizet - Maison des Syndicats-26000 VALENCE

Tel : 06 80 84 92 93

Communiqué de presse

La CGT USDSAS 26 avait appelé à un rassemblement devant la préfecture. Nous avons été reçus par la directrice de cabinet du préfet de la Drôme et la Directrice de la DDETS.

Cet appel à la mobilisation dénonçait le PLFSS 2024 qui a été adopté sans vote à l'assemblée nationale. Ce plan prévoit une aggravation de la situation, en prévoyant 1,5 milliard d'euros d'économie sur les dépenses de la santé.

Notre délégation était composée par des agents de l'action sociale public, privé associatif CCN 66 et médico-social privé associatif CCN 51.

Nous avons interpellé la représentante du préfet sur les difficultés de nos secteurs et les conséquences sur la population la plus fragile, l'urgence de prendre soin des plus vulnérables, ce que la Directrice de cabinet a reconnue comme important pour l'avenir de tous :

Difficultés de recrutements :

Les postes ne sont pas pourvus, par exemple à la Mutualité Française Sud Rhône Alpes, il y a 60 postes d'aides soignants CDI qui ne sont pas pourvus. Cela désorganise les établissements et la prise en charge des patients.

Ce manque de personnel qualifié est aussi conséquent dans tous nos secteurs privé/public du médico-social. La démotivation ainsi que la perte de sens du travail se traduisent par des inaptitudes, des burn-out, des ruptures conventionnelles qui se multiplient de jour en jour.

Perte de sens du travail : l'épuisement professionnel et les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

Les grilles de salaires ne sont pas revalorisées depuis de nombreuses années, pour exemple un aide-soignant qui travaille dans un établissement associatif (CCN 51) a vu son salaire de base brut augmenter de 180 Euros en 21 ans.

Pour la CCN66 les aides éducateurs perçoivent la prime Ségur, ce qui est une bonne chose, mais elle démontre le manque de revalorisation de salaire en effet car le moniteur éducateur diplômé avec 1 an d'expérience aura le même salaire avec les responsabilités, en plus.

Le SEGUR ou la Prime grand âge ne sont pas financés par le gouvernement. Certains établissements les prennent sur leur fond propre, avec le risque de se mettre en difficultés financières.

De plus le SEGUR n'est pas donné à tous les salariés et agents, cela crée de la disparité entre salariés et agents d'un même service. Alors que tous les acteurs qui accompagnent de près ou

de loin les personnes vulnérables, ne sont pas valorisés, alors que ce travail est aussi important que les soignants ou les éducateurs.

La prime pouvoir d'achat mise en place par le gouvernement pour certains agents de la fonction publique sera financé par les établissements, alors que la plupart des hôpitaux sont en déficit.

-Nous avons demandé :

- **L'ouverture de négociations salariales et nous exigeons que soit remis l'ensemble des éléments chiffrés permettant une négociation loyale**
- **La reconnaissance des qualifications et le doublement du salaire sur l'ensemble de la carrière**
- **DES conditions de travail conformes au droit du travail.**
- **Un plan d'urgence de financement à la hauteur des besoins en formations et en effectifs**
- **L'ouverture de négociations sur le système de santé et d'action sociale.**

NOUS AVONS DEMANDÉ UN RDV AVEC TOUS LES ACTEURS DE NOTRE SECTEUR :

ARS, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LA PRÉFECTURE et la DDETS.

